

## L'intervalle entre 2 passages du même cheval

Il existe en compétition des règles s'imposant aux organisateurs pour la détermination des horaires de passage. C'est ainsi que l'article 7.3 du règlement de Dressage fixe dans les épreuves Pro et amateur, un délai de 50 minutes entre le passage d'un même cavalier. Ce délai vise à ce que le cavalier qui monte plusieurs chevaux (ou un même cheval dans deux épreuves dont les horaires seraient proches) ait le temps de descendre du premier et de faire la détente du second.

Cette clause va dans le sens du confort du cavalier, à juste titre. Elle est importante pour son organisation personnelle, mais aussi du point de vue de sa performance sportive.

Concernant le bien-être des chevaux, l'article 5.2 du même règlement détermine le nombre maximum de reprises que peut exécuter un cheval dans une journée. En incluant les reprises libres, un cheval peut faire :

2 reprises maximum par jour dans le niveau Pro,

3 reprises pour les niveaux Amateur 2, 1 et Elite

4 reprises pour les niveaux Club et Amateur 3

On peut s'étonner qu'aucune disposition d'intervalle-temps n'existe concernant les chevaux, entre 2 passages. En effet, un même cheval peut être engagé plusieurs fois dans la même journée, et cela peut se produire dans tous les niveaux. Et dans ce cas, aucune règle n'est prévue pour imposer un temps de récupération dont pourrait bénéficier le cheval avant de repartir sur l'épreuve suivante.

Nul doute qu'un certain nombre d'organisateur, sensibilisés à cette question, fassent en sorte que les chevaux n'enchaînent pas les reprises (ou les parcours) à la suite. Mais cela ne garantit pas le respect des temps de récupération dans tous les concours et pour tous les équidés.

A l'heure où le bien-être animal fait partie des sujets sociétaux majeurs, et où les différentes fédérations équestres nationales commencent prendre conscience qu'il y a là un véritable enjeu pour l'avenir de la pratique équestre, il serait vraiment souhaitable d'inclure une disposition sur ce sujet dans nos réglementations sportives, dans le dressage comme dans les autres disciplines.

Bertrand HARDY 19/06/20